

Copie

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DSIL / SERVICE DES ASSEMBLÉES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance ordinaire publique du 16 octobre 2017

**4 - TRAVAUX DE MODERNISATION SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 23
PR0+000 AU PR3+625
SUR LES COMMUNES DE ST VICTOR MALESCOURS ET DE ST DIDIER EN VELAY**

Service instructeur : Routes
Délibération n° : CD161017/4A

Le 16 octobre 2017, l'Assemblée départementale, régulièrement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de Jean-Pierre Marcon, Président du Département.

- Présents : 35 - Absent(s) excusé(s) : 1 - Absent(s) ayant donné pouvoir : 2

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Daniel TONSON au nom de la 1ère commission, et après en avoir délibéré :

⇒ approuve les trois avant projets suivants sur la Route Départementale N°23 :

- Calibrage et rectification de la RD23 du Giratoire des Grangers au carrefour de « la Garne »

PR0+000 au PR1+725
Sur la Commune de ST DIDIER EN VELAY

- Aménagement d'un carrefour double tourne à gauche avec la RD12 à « la Garne »

PR 1+909
Sur la Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS

- Calibrage et rectification de la Garne au Trêve

PR 2+080 à 3+625
Sur la commune de ST VICTOR MALESCOURS

⇒ fixe le montant maximum de la dépense (valeur octobre 2017) respectivement pour ces opérations à :

- 1 270 000€ TTC
- 440 000€ TTC
- 1 150 000 € TTC

⇒ décide de la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de ces trois opérations.

⇒ autorise M. Le Président du Département à diligenter toutes les procédures administratives et juridiques nécessaires à la réalisation complète de ces trois projets (enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire, création de servitudes en bordure de la RD23, procédure de demande de défrichement, procédure répondant à la Loi sur l'Eau et classement/déclassement).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Date de réception en Préfecture :

Pour le Président,
le Directeur Général
des Services du Département



Jean-Marie Martino

Date de publication :

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Acte (2)

N° de l'acte : CD161017_4A
Date de décision : 16/10/2017 00:00:00
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : TRAVAUX DE MODERNISATION SUR LA ROUTE
DEPARTEMENTALE N° 23
PR0+000 AU PR3+625
SUR LES COMMUNES DE ST VICTOR MALESCOURS ET DE ST DIDIER EN VELAY

Classification : 8.3. Voirie
Rédacteur : SAMG utilisateur
AR reçu le : 30/10/2017 00:00:00
N° AR : 043-224300012-20171016-CD161017_4A-DE

Pièces jointes
CD161017_4A.pdf

Historique

| | |
|---------------------|--------------------------|
| 30/10/2017 12:11:00 | Reçu |
| 30/10/2017 12:11:00 | En cours de transmission |
| 30/10/2017 12:12:00 | Transmis en Préfecture |
| 30/10/2017 12:32:00 | Accusé de réception reçu |

